

Nom et Prénom du / des enfant (s) :	Date de naissance :
Nom et Prénom du responsable légal	Numéro de téléphone en cas d'urgence

Inscription obligatoire pour la bonne gestion de l'accueil à retourner au plus tard

Le lundi 14 Avril

Pôle enfance jeunesse ou par mail à pole.enfance@bubry.fr

	Mercredi 23 Avril	Présence	Mercredi 30 Avril	Présence	Mercredi 7 Mai	Présence
Matin	Médiathèque 3/6 ans Tournois Wii sports 6/11 ans	☐	Opération déchets 3/6 ans « Visite du temple bouddhiste à Plouray » 6/11 ans Pour 8 enfants Départ 9h30	☐	Fresque Nature 3/11 ans	☐
Repas	Cantine	☐	Cantine	☐	Cantine	☐
Après-midi	Chasse à l'œuf Au Parc Caudan Goûter offert aux familles 3/11 ans	☐	Poissons pêcheurs 3/6 ans Balle brûlante 6/11 ans	☐	Balle assise 3/6 ans Jeu de la gamelle 6/11 ans	☐
	Mercredi 14 Mai	Présence	Mercredi 21 Mai	Présence	Mercredi 28 Mai	Présence
Matin	Prépare ton goûter Finition de la fresque « Nature » 3/11 ans	☐	Départ 8h30 Sortie Les terres de Nataë 3/11 ans	☐	Activités manuelles « Sun Flower en 3D » 3/6 ans Je double la voix d'un personnage animé 6/11 ans	☐
Repas	Cantine	☐	Pique-nique	☐	Cantine	☐
Après-midi	Jeu du parachute 3/6 ans Jeu « les passeurs » 6/11 ans	☐	Les terres de Nataë Retour 17h00	☐	Jeux : Molky et toupie 3/6 ans Jeu accroche décroche 6/11 ans	☐

Date :

Signature :



Toute annulation doit être justifiée et prévenue 24h avant l'accueil pour ne pas être facturée

Le Pôle Enfance Jeunesse de Bubry est ouvert de 7h15 à 18h45.

Les activités commencent à 9h30 (merci de ne pas arriver après cette heure, cela perturbe les activités en cours) et se terminent à 17h00.

Les repas et goûters sont fournis.

Le planning n'est pas figé et peut être amené à évoluer en fonction des divers aléas rencontrés.

Pour s'inscrire, il faut :

- Un dossier familial dûment rempli (à retirer sur place ou sur le site de la mairie)
- Une fiche d'inscription de la période en cours complétée
- Une photocopie du carnet de santé de l'enfant
- Une attestation du quotient familial CAF 2025
- Des bons CAF ou MSA pour les ayants droits

Le centre de loisirs peut être réglé en espèces, en chèques bancaires à l'ordre de l'ALSH BUBRY RR à réception de la facture.

Les tarifs sont soumis au quotient familial et sont visibles sur le site web de la mairie : www.bubry.fr

Attention à ne pas regrouper les factures sur un même règlement.

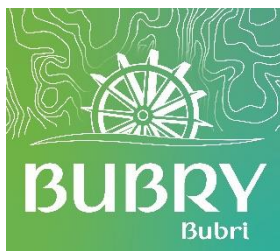
Pour nous contacter :

02.97.27.58.02

06.70.27.23.41

Pole.enfance@bubry.fr

Le local et les activités sont subventionnés par la CAF, la MSA du Morbihan et le Conseil départemental du Morbihan



MORBIHAN



santé
famille
retraite
services